

C2019-004

<p style="text-align: center;"><b>Colloque</b> <b>"Gestion des eaux souterraines"</b> <b>Bordeaux - 2020</b></p>
--

*Colloque co-organisé par :*

- le SMEGREG - EPTB des Nappes profondes de Gironde
- l'ENSEGID (Ecole nationale supérieure en environnement, géoressources et ingénierie du développement durable)
- l'AHSP (Association des hydrogéologues des services publics)

## Appel à communication

Initialement programmé pour la fin du mois d'octobre 2019, le colloque "Gestion des eaux souterraines" se tiendra dans les locaux de l'EINSERB-MATMECA à Talence en 2020 (la date précise sera arrêtée en septembre 2019).

Dans un contexte où les conséquences du changement climatique ne peuvent pas être ignorées, ce colloque est destiné aux spécialistes des eaux souterraines. L'objectif est un partage de connaissances et de savoir-faire et l'examen des questions d'actualité en matière de recherche, d'ingénierie ou de gestion opérationnelle des ressources en eau.

Les sessions seront organisées selon trois thématiques :

- connaissances scientifiques ;
- savoirs faire techniques ;
- outils réglementaires et gouvernance.

Deux types de présentations sont prévus :

- des communications orales en séance plénière avec échanges avec la salle ;
- des posters pouvant donner lieu à des échanges dans le hall d'exposition entre les séances plénières.

Vous êtes invité à proposer une communication, en langue française uniquement, sous la forme suivante :

- Titre
- Forme souhaitée (communication orale / poster) et thématique de rattachement (science / technique / réglementation-gouvernance)
- Auteur (ou auteurs) et affiliation
- Résumé d'une page (500 mots ou 3000 caractères espaces compris, police Times New Roman, taille 12, simple interligne).

Les propositions de communication sont à adresser sous forme électronique au format Word ou Open office à l'adresse suivante : [colloque2020@ahsp.fr](mailto:colloque2020@ahsp.fr).

Pour les communications sélectionnées par le comité correspondant (scientifique ou technique), un texte développé et illustré sera demandé aux auteurs pour une publication ultérieure éventuelle (un modèle de présentation et une feuille de style seront mis à disposition en temps utile). Il sera demandé aux auteurs de signer un accord de droit à l'image et de transfert des droits d'auteur à l'AHSP.

Bordeaux, le 5 août 2019